

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique portant sur le projet de déclassement des parcelles sises en section 2 numéro 252 et 253, en vue de leur cession est organisée du 16 octobre 2023 à 9h00 au 31 octobre 2023 à 12h00 inclus en la mairie de

Commune de Russ  
2 Place des Tilleuls  
67130 RUSS

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut y être adressée à l'attention du commissaire enquêteur.

La Commune de Russ est la personne morale du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par Monsieur Marc GIROLD, Maire.

Monsieur André CHARLIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par arrêté du 20 septembre 2023 pris par Monsieur Marc GIROLD, Maire.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur le site internet suivant

**<https://www.mairie-russ.fr/>**

Les observations peuvent être transmises au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique et avant le 31 octobre 2023 à 12h00 à l'adresse suivante : [mairie.russ@wanadoo.fr](mailto:mairie.russ@wanadoo.fr) ou par courrier à l'adresse de la mairie de Russ, Enquête Publique, 2 place des Tilleuls, 67130 RUSS.

Durant l'enquête publique, le dossier d'enquête est consultable sur support papier, à la mairie de Russ pendant les horaires d'ouverture, et sur rendez-vous en dehors de ces créneaux horaires.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre de l'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur tiendra deux permanences en mairie de Russ :

- Lundi 16 octobre 2023, de 16h00 à 18 h 00
- Mardi 31 octobre 2023, de 09 h 00 à 12h00

Au terme de l'enquête publique, après étude des remarques formulées lors de celle-ci, la décision de déclasser les parcelles sises en section 2 parcelles 252 et 253 pourra être prise par le Conseil municipal.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur durant un an, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la Commune de Russ.